



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 16 décembre 2021 à 18h30 au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
André Marcotte	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Gilles Tremblay	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Gilles Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour, tel que reproduit ci-dessous :

ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Ouverture et mot de bienvenue du président

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2021
- 1.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.3 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des dons et autres avantages faites par un membre du conseil pour l'année 2021
- 1.4 Adoption de la politique 2021-01 sur la perception des taxes
- 1.5 Nomination du délégué sur le comité d'incendie de la MRC

2. Ressources financières

- 2.1 Dépôt du rapport des déboursés de novembre 2021
- 2.2 Dépôt du rapport d'audits de conformité de la Commission municipale portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation 2021-2023
- 2.3 Autorisation du paiement du bonus annuel à la directrice générale selon son contrat
- 2.4 Autorisation d'augmentation de la marge de crédit de la Municipalité suite aux pluies du 30 juin 2021
- 2.5 Octroi de contrat pour les audits 2021

3. Ressources humaines

- 3.1 Embauche d'un préposé à l'écocentre
- 3.2 Autorisation d'aller en appel de candidatures pour le poste de chauffeur opérateur
- 3.3 Autorisation d'aller en appel de candidatures pour le poste de directeur des travaux publics

4. Réseau routier et transport

- 4.1 Autorisation de paiement pour les travaux d'urgence à la suite des pluies du 30 juin 2021 réalisés dans le secteur du Lac-Quenouille
- 4.2 Acceptation provisoire des travaux d'urgence sur les chemins Paquette, Corbeil et de l'Original
- 4.3 Autorisation de paiement numéro deux (2) incluant la libération de la retenue de 5% pour les travaux d'urgence sur les chemins Paquette, Corbeil et de l'Original
- 4.4 Annonce de l'octroi de l'aide financière du Gouvernement du Québec, ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et accélération (PAVL)



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 décembre 2021

4.5 Autorisation de signature de la convention pour l'aide financière du programme d'aide à la voirie
Locale, volet redressement et accélération (PAVL)

5. Service à la collectivité

5.1 Retour aux heures d'hiver pour l'écocentre

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2021

309-12-2021

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay, appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2021 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

310-12-202

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du conseil doit mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière doit transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du Conseil de la Municipalité qui ont déposés devant le conseil une déclaration visée par l'un ou l'autre des articles identifiés ci-dessus avant le 15 février de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires ;

Monsieur André Marcotte constate le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel qu'identifié dans le tableau ci-dessous :

Poste	Nom	Date de la remise
Maire	Paul Kushner	13-12-2021
Conseiller 1	Serge Ennis	13-12-2021
Conseiller 2	Patricia Lacasse	13-12-2021
Conseiller 3	Steven Minty	13-12-2021
Conseiller 4	André Marcotte	13-12-2021
Conseiller 5	Jacques Hébert	13-12-2021
Conseiller 6	Gilles Tremblay	13-12-2021

1.3 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des dons et autres avantages faites par un membre du conseil pour l'année 2021

311-12-2021

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du conseil doit mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière doit déposer au Conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membres du Conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

(RLRQ, c.E-15.1.0.1) ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE

16 décembre 2021

CONSIDÉRANT QU'aucune déclaration n'a été reçue d'un élu lors de l'année 2020 ;

Madame Patricia Lacasse constate le dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des dons et autres avantages tel que présenté ci-dessous :

Registre public des déclarations de dons et autres avantages			
DATE	Dons et avantages	Montant \$	Nom de l'élu
2021	Aucun don ou autre avantage à déclarer pour année 2021	- \$	

1.4 Adoption de la politique 2021-01 sur la perception des taxes

312-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir un processus uniforme pour la perception des taxes ;

Il est proposé par monsieur André Marcotte, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte la politique 2021-01 telle que présentée.

ET

QU'elle fasse partie intégrante du livre des politiques de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

1.5 Nomination d'un délégué sur le comité d'incendie de la MRC

313-12-2021

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides est composé d'un représentant de chacun des services incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides, aux termes de la résolution numéro 2021.11.8552, ont nommé Monsieur Paul Kushner à titre de représentant de la municipalité de Val-des-Lacs pour siéger au sein du CSI ;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de Monsieur Paul Kushner, il a été convenu que la municipalité désignerait un nouveau représentant pour siéger à ce comité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal désigne Monsieur Steven Minty pour siéger au sein du Comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides à titre de représentant de la municipalité de Val-des-Lacs.

ET

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 décembre 2021

2. Ressources financières

2.1 Dépôt du rapport des déboursés de novembre 2021

Monsieur Steven Minty constate le dépôt du rapport des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021 ;

Rapport des dépenses au 30 novembre 2021

Les chèques no 10953 à 11005	Au montant total de :	731 522.63 \$
Les paiements par internet et les retraits directs pour le mois		135 333.90 \$
Pour un total de déboursés pour le mois de		<u>866 856.53 \$</u>
Rapport des salaires du mois		49 405.91 \$

QUE le rapport des dépenses du mois de novembre 2021 au montant total de 916 262.44 \$ soit et est accepté.

2.2 Dépôt du rapport d'audits de conformité de la Commission municipale portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation 2021-2023

Madame Patricia Lacasse atteste le dépôt du rapport d'audits de conformité de la commission municipale portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation 2021-2023 par la madame Nathalie Paquet Directrice générale et greffière-trésorière auprès du conseil.

Le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à transmettre copie du présent dépôt à la Commission municipal du Québec.

2.3 Autorisation de paiement du bonus annuel à la directrice générale selon son Contrat.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail prévoit un bonus à la performance qui peut être accordé par le conseil municipal pour un maximum de 2,5% annuellement et payable en un versement ;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations favorables de l'ancien conseil pour l'attribution du bonus annuel à la directrice générale ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur André Marcotte, et résolu à la majorité des membres présents :

Vote :
4 pour
2 contre

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs accorde le bonus maximal de 2,5 % basé sur le salaire annuel 2021 à la directrice générale qui représente un montant de 2 040.00 \$;

ET

QUE ce bonus lui soit versé en un seul versement.

Adoptée à la majorité

314-12-2021

315-12-2021

316-12-2021



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 décembre 2021

317-12-2021

2.4 Autorisation d'augmentation de la marge de crédit de la Municipalité suite aux pluies du 30 juin 2021.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une marge de crédit d'un (1) million de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les pluies diluviennes du 30 juin ont occasionné des coûts substantiels et inattendus et que la Municipalité est en attente de subventions ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil autorise madame Nathalie Paquet Directrice générale et greffière-trésorière ou monsieur Robert Belliveau, directeur Finances – trésorerie à procéder à l'augmentation de la marge de crédit de la municipalité pour atteindre un montant de deux (2) millions de dollars afin de supporter le déficit de caisse prévu.

ET

QUE ceux-ci sont autorisés à signer tout document en lien avec la présente.

Adoptée à l'unanimité

318-12-2021

2.5 Octroi de contrat pour les audits 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT l'article 8 du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité (445-21-01) qui prévoit la possibilité de demander des soumissions de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue deux (2) offres de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) est plus avantageuse ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs nomme la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) à titre de vérificateur externe pour l'année 2021 pour la somme de 17 500 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite firme fasse également l'audit exigé dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice financier 2021 pour la somme de 1 250 \$;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur des finances-trésorerie soient autorisés à signer tous les documents nécessaires en lien avec ce contrat.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 décembre 2021

319-12-2021

3. Ressources humaines

3.1 Embauche d'un préposé à l'écocentre

CONSIDÉRANT l'appel de candidature pour le poste de l'écocentre ;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité d'embauche ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité à l'endroit de monsieur Dany Bois ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Dany Bois comme préposé à l'écocentre selon la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

320-12-2021

3.2 Autorisation d'aller en appel de candidatures pour le poste de chauffeur opérateur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de chauffeur/opérateur ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'appel de candidatures pour le poste de chauffeur / opérateur.

Adoptée à l'unanimité

321-12-2021

3.3 Autorisation d'aller en appel de candidatures pour le poste directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des travaux publics est vacant ;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le lancement de candidature pour le poste de directeur des travaux public.

Adoptée à l'unanimité

4. Réseau routier et transport

4.1 Autorisation de paiement pour les travaux d'urgence à la suite des pluies du 30 juin 2021 réalisés dans le secteur du Lac-Quenouille

322-12-2021

CONSIDÉRANT la réception de la demande de paiement du premier (1^{er}) décompte pour la réfection du secteur du Lac-Quenouille suite aux pluies diluviennes du 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la somme s'élève à 9 437.99 \$ avant taxes ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 décembre 2021

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 5471.90 \$ représentant 5 % de 9 437.77 \$;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité autorise le paiement du 1^{er} décompte à l'entreprise Pavage Multipro Inc. pour la somme de 8 966.09 \$ avant taxes.

ET

QUE ces sommes soient prises au poste budgétaire 54-13590-250 (dommages suite aux pluies diluviennes).

Adoptée à l'unanimité

4.2 Acceptation provisoire des travaux d'urgence sur les chemins Paquette, Corbeil et de l'Original

323-12-2021

CONSIDÉRANT les travaux d'urgence réalisés sur les chemins Paquette, Corbeil et de l'Original suite aux pluies du 30 juin dernier par Inter Chantier inc. sous le numéro de projet 21-107 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de ce projet se sont achevés le 19 novembre 2021 ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil réceptionne provisoirement les travaux effectués par Inter Chantier pour le dossier 21-107.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Autorisation de paiement numéro deux (2) incluant la libération de la retenue de 5 % pour les travaux d'urgence sur les chemins Paquette, Corbeil et de l'Original

324-12-2021

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement d'Équipe Laurence, ingénieur chargé de projet, du deuxième (2) décompte pour la réfection des chemins Paquette, Corbeil et de l'Original datée du 7 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la somme s'élève à 482 451.49 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 24 122.57 \$ représentant 5 % de 482 451.49 \$;

Il est proposé par monsieur André Marcotte et appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité autorise le paiement du 2^e décompte à l'entreprise Inter Chantier pour la somme de 288 671.52 \$ avant taxes conditionnellement à la déclaration statutaire de ce dernier prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus et matériaux fournis.

ET

QUE ces sommes soient prises au poste budgétaire 54-13590-250 (dommages suite aux pluies diluviennes).

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 décembre 2021

4.4 Annonce de l'octroi de l'aide financière du Gouvernement du Québec, ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et accélération (PAVL)

La Directrice générale et greffière-trésorière annonce une aide financière du Gouvernement du Québec via le ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie local, volet redressement et accélération pour un montant de 2 064 027 \$.

4.5 Autorisation de signature de la convention pour l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et accélération (PAVL)

325-12-2021

CONSIDÉRANT l'annonce d'une aide financière du Gouvernement du Québec via le ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie local, volet redressement et accélération pour un montant de 2 064 027 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement exige la signature d'une convention déterminant les modalités de versements ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay, appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise madame Nathalie Paquet Directrice générale et greffière-trésorière à signer la convention pour l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

5. Service à la collectivité

5.1 Retour aux heures d'hiver pour l'écocentre

Suite à l'annonce de l'embauche d'un préposé à l'écocentre, le maire mentionne que les heures d'ouvertures reviendront à la normale telle que prévue au calendrier pour la période hivernale.

Période de questions

Un moment de gratitude de la part du maire a lieu précédant la période de questions.



No de résolution
ou annotation

326-12-2021

SÉANCE ORDINAIRE
16 décembre 2021

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h.

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Paul Kushner
Maire

Nathalie Paquet
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire